

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 mai 2019

Convocation du 29 avril 2019 - Secrétaire de séance : Gilles GROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER, Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 est approuvé par 7 voix POUR.

TRAVAUX DANS LE T3 REZ-DE-CHAUSSEE

L'entreprise Peinture Color Poulain a proposé un devis pour la rénovation de l'appartement T3 du rez-de-chaussée à Boulème. Il se monte à 12 294,17€ TTC. Toutes les pièces sont concernées (murs et plafonds) y compris la réfection d'un sol plastique dans une des chambres. Le maire précise que les fenêtres et les volets sud et est ont été remplacés, que le chauffe-eau a été changé mais qu'aucune intervention n'a été menée en termes de rafraîchissement de l'intérieur depuis la rénovation de l'immeuble en 1999.

Certains élus estiment la dépense trop importante ou proposent de n'intervenir que dans les pièces les plus défraîchies. Le maire demandera un devis à d'autres entreprises.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AUX MOUILLES :

Le SIDEC a présenté le devis de l'enfouissement de la ligne basse tension du transformateur des Mouilles au Crétêt dans lequel sont comprises l'alimentation en souterrain des maisons Blanc et Fleury, du terrain communal urbanisable aux Mouilles ainsi que la pose d'une gaine dédiée à un éventuel éclairage public. A la demande de la commune, des fourreaux de télécommunication seront enfouis dans la même tranchée pour recevoir les lignes aériennes existantes et préparer la pose de la fibre optique. Les travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau basse tension se montent à 120 614,48€ TTC et sont pris en charge par le SIDEC. La pose de fourreaux télécom/fibre et d'éclairage public est fixée à 22 048,06€TTC qui restent à la charge de la commune. Considérant l'intérêt technique et paysager de cette opération, le Conseil approuve, par 7 voix POUR le devis de ces travaux qui ont été prévus au budget 2019 et seront réalisés au cours de l'été.

La commune souhaite compléter cette opération par la pose de tuyaux d'adduction d'eau potable pour le terrain communal et pour le raccordement des particuliers qui souhaiteraient de connecter au réseau à savoir la maison Fleury et le Crétêt. Des contacts ont été pris avec ces propriétaires et leur réponse dépendra de la position du SIE du Haut Jura Sud qui a été sollicité par la commune. Les particuliers intéressés seront appelés à une participation proportionnelle à la longueur du réseau qui les concerne. Il est envisagé aussi de poser une borne d'incendie pour couvrir le terrain urbanisable communal et le Crétêt à cette occasion. Le maire attend les réponses du SIE.

COUVERTURE PREVOYANCE DU PERSONNEL :

Le conseil municipal a décidé en 2018 une participation à la complémentaire santé des personnels communaux, participation maintenant effective. Le maire propose que la commune-employeur participe également à la protection des salaires en cas d'arrêt de travail.

La souscription de cette couverture assurée par la Mutuelle Nationale Territoriale se monte mensuellement à 10,15€ pour l'agent administratif et à 2,08€ pour l'agent technique, toutes deux à temps partiel soit une dépense de 146,76€ par an.

Le Conseil, par 7 voix POUR, décide de prendre en charge l'adhésion de ses personnels à la garantie de salaire de la MNT.

STAGIARISATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF :

L'agent administratif principal communal a la possibilité d'intégrer la fonction publique territoriale par nomination sans concours avec reprise des services antérieurs. Cette intégration doit se faire sur un poste d'adjoint administratif après une stagiarisation d'une année. Le Conseil reçoit favorablement cette demande de l'agent et décide, par 7 voix POUR, de fermer le poste d'adjoint administratif principal et de créer un poste d'adjoint administratif. Cette transformation se réalise sous le contrôle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le maire est chargé de la nomination du personnel comme stagiaire par arrêté.

PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU HAUT JURA

Le dernier document émis par le Comité de pilotage des intercommunalités en projet de fusion a été transmis aux élus dès réception.

Le Conseil reste dans l'attente de la visite des membres du COPIL. Il demande de nouveau aux élus de prendre en compte les documents publiés par le COPIL et d'approfondir la réflexion sur les enjeux de cette proposition de fusion.

CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN COMMUNAL DES MOUILLES

Depuis la défection du précédent locataire du terrain communal des Mouilles, aucun bail n'a été signé. A l'été 2018, le pré a été fauché par la ferme des Bramandes et le pâturage occupé par les chevaux de la ferme de L'Anquerne. Il s'agit de remettre ce bien en location précaire avec un exploitant agricole ou un particulier. Le maire a été sollicité par un particulier pour y installer son cheval. Deux élus reprendront contact avec les intervenants de 2018 pour connaître leurs intentions. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Commission électorale et préparation des élections européennes du 26 mai**

La nouvelle commission électorale communale s'est réunie règlementairement le jeudi 2 mai. Elle est composée d'un élu du Conseil municipal sans délégation, Dominique Gros, d'un représentant de l'administration, Cléa Casagrande et d'un représentant du tribunal d'instance, Jean Luc Clerc. Elle a vérifié la liste électorale communale, contrôlé les radiations et les inscriptions portées au Registre Electoral Unique désormais géré au niveau national par l'INSEE.

L'inscription sur les listes électorales pourra reprendre dès après les élections européennes puisque la mise à jour de la liste est permanente.

Le tableau des présences au bureau de vote du 26 mai est établi.

Les panneaux électoraux seront installés vendredi 10 mai.

- **Chantier de la mairie aux Coupes**

Le calendrier du chantier se précise après la première réunion de chantier du 30 avril suivie par François Casagrande. L'entreprise de maçonnerie Baroni interviendra à partir du 24 juin ; l'entreprise de charpente couverture Nicolet à partir du 15 juillet. La fin des travaux est prévue fin août-début septembre. Reste à vérifier à quelle entreprise revient la réalisation de la liaison entre les compteurs réservés à la production d'électricité photovoltaïque et l'appareil de régulation qui sera installé dans les anciennes toilettes de la mairie-école après quelques aménagements.

- **Bilan du déneigement saison 2018/2019**

Le maire remet aux élus le bilan financier du déneigement qui s'est déroulé de façon très efficace et très satisfaisante cette année encore. Le coût de l'ensemble des opérations de raclage et de fraisage s'établit à 17 050,20€ soit environ 2500€ de moins que lors des deux derniers hivers. La convention qui lie la commune au prestataire peut être renouvelée encore à deux reprises.

- **Journée amicale d'août**

La date de la journée amicale est confirmée au 17 août. Un problème apparaît au niveau des chapiteaux qui doivent être dorénavant certifiés en termes de sécurité. Le maire est chargé de vérifier si les chapiteaux empruntés habituellement à Haut Jura Ski et à l'Espérance molunoise conviennent pour une réunion annuelle comme celle de Bellecombe.

- **Tirage au sort des jurés d'assises**

Le tirage au sort des jurés d'assises se tiendra à la mairie de Saint Lupicin de mardi 4 juin. Dominique Gros représentera la commune.

- **Terrain de pétanque**

Le projet de terrain de pétanque derrière les garages à Boulème peut déboucher cette année. L'entourage nécessite quelques petits travaux de terrassement. Des bénévoles réaliseront cet aménagement.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Bernard FELLMANN